

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 88</i> <i>Dont suppléants : 2</i> <i>Pouvoirs : 5</i> <i>Absents excusés : 15</i> <i>Absents : 7</i>
--	---	--

Date de convocation : 27 mai 2014.

Vote(s) pour : 93
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 2 juin 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 10A : Affectation du résultat de l'exercice 2013 – Budget Principal.

Rapporteur : Monsieur HORY

Le Conseil,
Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Administratif 2013 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
VU le Compte Administratif 2013 du budget principal de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
VU le Compte Administratif 2013 du budget principal du Syndicat Mixte d'Aménagement du Site de Mercy,

CONSIDERANT les résultats cumulés 2013, faisant apparaître :

- un déficit de la section d'investissement de 7 896 229,07 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de 11 013 713,51 €,
- des restes à réaliser de la section d'investissement à hauteur de 5 067 097,60 € en dépenses et de 2 018 012,00 € en recettes,

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **7 896 229,07 €** en réserves (article 1068) pour financer le besoin de financement de la section d'investissement et les restes à réaliser,
- **3 117 484,44 €** en report à nouveau.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 juin 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

